

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE JARDIN DU SOLEIL 2016 INC.	Numéro de permis 2017031	Date d'inspection Le 08 mai 2019	
Nom de l'établissement LE JARDIN DU SOLEIL 2016		Numéro de téléphone (506) 871-2840	
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 mai 2019	
Commentaires : Deux éducatrices avaient leurs programmations planifiées et documentées. La mentor en assurance de la qualité recommande d'améliorer cette article pour toutes les éducatrices. Une discussion a eu lieu avec la responsable. La mentor en assurance de la qualité a donné 3 exemples de planifications.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : 4 dossiers sont incomplets.	24(1)(b)(iv)	31 mai 2019	

Commentaires généraux
Article 33.2 La cours extérieur sera bientôt agrandi. La responsable mentionne que les balançoires sont de types commerciales. La mentor en assurance de la qualité recommande toutes les aires de jeux extérieures soient , au minimum, conformes à la norme CSA (voir la section 9.3.2 du manuel de l'exploitant). En attente du dernier rapport du prévôt des incendies avec une recommandation. En attente du dernier rapport de santé avec une recommandation.

original signé par
Paula Morin

Le 08 mai 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marie-Josée Johnson

Le 08 mai 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date